

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale des territoires Service aménagement, risques Cellule planification

Affaire suivie par Marie Agnès Lafont tél.: 04 50 33 77 13 marie-agnes.lafont@haute-savoie.gouv.fr Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)

Consultation écrite
du 07/01/2019 au 22/01/2019

Avis sur le projet de régularisation de terrains familiaux destinés à l'habitat des gens du voyage, Thonon-Agglomération – commune de Thonon-les-Bains, au titre de l'article L.151-13 du code de l'urbanisme

Vu le projet de modification du PLU de la commune de Thonon-lès-Bains, notifié et réceptionné le 16/11/2018,

Vu le rapport d'instruction de la DDT adressé par courrier électronique, le 07/01/2019, aux membres de la CDPENAF,

Vu les réponses reçues entre le 07/01/2019 et le 22/01/2019 suite à la consultation écrite,

Considérant la non-opposition de l'INAO,

Considérant la non-opposition du responsable foncier des Jeunes Agriculteurs de la Haute-Savoie, Considérant l'avis conforme à la proposition de la DDT, formulé par la Fédération des chasseurs de Haute-Savoie,

Considérant l'avis conforme à la proposition de la DDT, formulé par ASTERS,

Considérant l'avis conforme à la proposition de la DDT, formulé par Monsieur le Représentant de l'association des maires de la Hautes-Savoie,

Considérant les règlements différents applicables entre un secteur Ngv existant dans le PLU, et le secteur Ngv créé dans le cadre de la modification,

-Considérant l'intérêt de l'expertise du SYMAGEV pour la définition des règles les plus adaptées à la réalité des sédentarisations des gens du voyage,

A l'unanimité des réponses obtenues dans le délai imparti,

La CDPENAF émet un avis favorable au projet, sous réserves :

- d'inscrire des sous secteurs pour les zones Ngv,
- de prendre en compte les propositions d'adaptation du règlement formulées le cas échéant par le SYMAGEV.

Le directeur département des territoires

Francis CHARTENTIER